ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 118014

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la question du revenu des agriculteurs. Aujourd'hui, 40 % des agriculteurs dégagent un revenu inférieur au SMIC et de nombreux paysans se découragent et abandonnent leur métier faute d'un revenu décent. La Confédération paysanne revendique le droit à un revenu passant par le droit au travail, le droit de produire dans un contexte de maîtrise des productions agricoles, la répartition équitable des volumes à produire pour garantir le maintien de paysans nombreux, des prix agricoles rémunérateurs couvrant les coûts de production avec des clauses sociales et environnementales, des prix agricoles rémunérateurs du travail paysan garantissant la pérennité et la transmission des exploitations. Aussi, il lui demande les décisions qu'il compte prendre en la matière, afin d'influencer les propositions de la Commission européenne et les débats du Parlement européen concernant d'une part le bilan de santé de la politique agricole commune prévu en 2008 et d'autre part la prochaine réforme de la PAC.

Texte de la réponse

La politique agricole commune (PAC), fondée dès 1962, a su répondre aux nombreux défis qu'elle a rencontrés. D'abord politique de soutien à la production et à sa modernisation, elle a été mise en place pour assurer l'approvisionnement de l'Union européenne et assurer un revenu équitable aux producteurs tout en gérant les variations importantes des prix et de quantité qui sont les caractéristiques des marchés agricoles. Elle a désormais évolué pour prendre en compte également les nouvelles attentes des citoyens européens. Aujourd'hui, la PAC permet toujours d'atteindre ces objectifs, ainsi qu'un niveau de sécurité alimentaire très élevé, tant sur le plan de la quantité que du point de vue de la sécurité sanitaire ou de la qualité. Elle a également permis de préserver un certain modèle social, auquel les citoyens sont profondément et légitimement attachés. La question de son avenir sera posée à l'occasion du « bilan de santé » de la PAC, prévu en 2008, ainsi que lors de la clause de rendez-vous sur le budget européen programmée en 2008-2009. Elle a été décidée lors du Conseil européen de décembre 2005 et devrait aborder l'ensemble des politiques communes ainsi que leur mode de financement. Cette discussion, utile pour tracer la voie de la PAC sur le long terme, ne saurait en aucune façon remettre en cause pour les agriculteurs le calendrier prévu par la réforme de 2003 ni les perspectives financières actuelles, qui prévoient le maintien des aides de la PAC jusqu'en 2013. Face aux pressions de tous bords, tant internes à l'Union européenne qu'internationales, il sera nécessaire de veiller à ce que, sous couvert de simplification, de « bilan de santé » ou de révision des perspectives financières, la PAC ne soit vidée ni de son budget, ni de son contenu, ni de ses outils. La détermination du gouvernement français à garantir la poursuite d'une politique agricole ambitieuse dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens européens a donc été rappelée à la Commission européenne.

Données clés

Auteur : M. William Dumas
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE118014

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118014
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1455
Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3534